

Le Moutaret



2

Travail à ferrer
les bestiaux

Pour travailler, les vaches et les boeufs devaient être ferrés.

Il s'agit ici d'un dispositif (dénommé localement détre ou d'étrait) qui était destiné à ferrer ces animaux qui ne peuvent rester debout sur trois pattes. Le but de la ferrure sur l'espèce bovine est de préserver l'usure de la corne qui constitue ses onglons.

Sa conception devait être robuste puisqu'au moyen de sangles et de ventrières, on soulevait la bête à ferrer afin de la maintenir et de limiter ses mouvements.

Pour commencer, on attachait la tête de la bête dans un joug, puis en utilisant un touret en bois à cliquet, on tendait des sangles et on soulevait la bête qui ne pouvait plus bouger.



On pouvait alors nettoyer les sabots de la bête à la râpe, voire lui soigner les plaies avec de la teinture d'iode avant d'appliquer le fer rouge. On mettait en général deux fers par patte (ferrément à plat), un seulement à chaque sabot extérieur pour une vache ou un jeune boeuf.

Cet équipement a été réalisé en 1917 à proximité de la fruitière du Moutaret (coopérative) qui récoltait les productions laitières journalières de ses sociétaires depuis 1896.



Le lait était alors transformé par le fruitier en beurre, fromage ou sérac jusque dans les années 1980.

Les résidus de ces transformations alimentaient une porcherie située en contrebas de la fruitière.

Depuis, le travail à ferrer a été cédé à la Commune.